



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE LIBIN
RUE DU COMMERCE, 14
6890 - LIBIN

Tél. : (061) 260 810
Fax : (061) 65.63.81

Agent traitant : Sandra GUSTIN
Tél : 061/26.08.15
E-Mail : s.gustin@libin.be

ANNEXE 49

INFORMATIONS NOTARIALES Formulaire III B

Nos Réf : RU 218/2025 BM *Mail du 24/11/25
Vos Réf : Mail du 24/11/25

LA CLE DES MAISONS
rue de Skeuvre, 3
5360 HAMOIS

Madame Gilles,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 24 novembre 2025, relative à un bien sis à **Transinne, Rue Nouvelle 17**, cadastré **6e division, Transinne, Section A N° 380F**, appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97, 99 et 100 du Code de Développement Territorial (CoDT) :

Ce bien est situé en **Zone d'habitat à caractère rural** au **plan de secteur de Bertrix- Libramont – Neufchâteau** adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Ce bien est situé en **Zone résidentielle de densité moyenne** au **schéma de développement communal (SDC)** adopté par le Conseil communal de LIBIN en séance du 26/05/2016 et entré en vigueur le 11/02/2017;

Ce bien est soumis aux prescriptions urbanistiques relatives à la **zone résidentielle à densité moyenne (RDM)** au **Guide Communal d'Urbanisme (GCU) de Libin** approuvé par le Conseil communal et entré en vigueur le 9/11/2020 ;

Il n'est pas repris dans un rayon de 200 mètres d'une zone Natura 2000 ;

Ce bien **est bordé et/ou traversé par un axe de ruissellement concentré** ;

Ce bien n'est pas repris en zone d'aléa d'inondation par débordement et/ou par ruissellement ;

Ce bien est repris au **PASH** en zone d'assainissement suivante :
Ib : Collectif < 2000 EH

Ce bien fait l'**objet d'un permis d'urbanisme** délivré après le 1^{er} janvier 1977 :
Permis délivré le 28/06/13, sous la référence 32A/2013 (construction d'une habitation unifamiliale);

Ce bien ne fait **pas partie d'un lotissement** non périmé ;

Ce bien ne fait pas partie d'un SOL (extension du parc d'activités de Galaxia et du Zoning Le Cerisier) non périmé et autorisé par arrêté ministériel en date du 07/03/2017 ;

Ce bien bénéficie d'un accès à une voirie publique suffisamment équipée en eau, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Ce bien ne fait pas l'objet d'une mesure d'expropriation communale ;

Ce bien ne fait pas l'objet de mesures propres à la législation relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Ce bien ne fait pas l'objet d'emprise en sous-sol pour une canalisation pour le transport de produits gazeux ;

Ce bien ne fait pas l'objet de mesures de sauvegarde ou de classement ;

Ce bien ne fait pas l'objet d'un constat d'infraction urbanistique ou environnemental ;

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

(Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est disponible sur le site internet communal – www.libin.be)

A LIBIN, le 28 novembre 2025

Pour le Collège,

Le Directeur général,

M. D'ALMEIDA



La Bourgmestre,

A. LAFFUT